

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 93**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / MME. SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Aide départementale à la réalisation de 116 logements à Salon de Provence, Sénas  
et Alleins par 13 Habitat

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
1 37 58**

## **RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES**

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget une enveloppe de 6 500 000 € chapitre 204, fonction 72, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux engagés par l'Office Public de l'Habitat (OPH) « 13 Habitat ». Cette enveloppe a été complétée en DM1 2016 pour un montant de 3 000 000 € la portant à un total de 9 500 000 €

Le détail de cette intervention départementale vous est présenté en annexe I.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre 3 nouvelles demandes.

## **PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE**

L'OPH « 13 Habitat » domicilié 80 rue Albe – CS 40238 13248 Marseille cedex 04 projette la réalisation de 116 logements dont :

- 51 à Salon de Provence représentant un coût prévisionnel de 8 745 380 € au titre duquel une subvention de 1 311 807 € est demandée,
- 33 à Sénas représentant un coût prévisionnel de 3 976 163 € au titre duquel une subvention de 596 425 € est demandée,
- 32 à Alleins représentant un coût prévisionnel de 4 033 432 € au titre duquel une subvention de 605 015 € est demandée.

Le détail de ces projets vous est présenté en annexes I, II, III, IV, V et VI.

## **CONSEQUENCES FINANCIERES**

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
16019	1012735	13 Habitat réhabilitation et construction	204-72-2041783	2016-16019L	2 513 247 €
<b>TOTAL A ENGAGER :</b>					<b>2 513 247 €</b>

## **PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE**

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à l'OPH « 13 Habitat » d'une subvention de 2 513 247 € destinée à accompagner la réalisation de 116 logements à Salon de Provence, Sénas et Alleins sur un coût prévisionnel global TTC de 16 754 975 €;
- m'autoriser à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides ;

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N° d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-16019L	1012735	13 Habitat réhabilitation et construction	2 513 247 €
TOTAL A ENGAGER :			2 513 247 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe VII.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-16019L rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 2041783, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL